

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD71

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 43 :

« *b*) Dans la dernière phrase du troisième alinéa, après le mot : "conséquences", sont insérés les mots : "irréparables ou" ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.